

# SYNDICAT MIXTE DU BASSIN BRUCHE-MOSSIG

## DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL SEANCE DU 10 DECEMBRE 2025

Nombre de membres  
du Comité Syndical  
du Syndicat **21**

Nombre de membres  
qui se trouvent en  
fonction **21**

Nombre de délégués :  
- présents : 12  
- représentés : 4  
TOTAL **16**

L'an deux mille vingt cinq, le 10 décembre à 18 heures 00, le Comité Syndical du SYNDICAT MIXTE DU BASSIN BRUCHE-MOSSIG, après convocation légale, s'est réuni en séance plénière au siège de la Communauté de Communes de la Région de MOLSHEIM-MUTZIG, sous la présidence de Monsieur Jean-Luc SCHICKELE, Président.

### Membres présents :

<b>COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA REGION DE MOLSHEIM- MUTZIG</b>	<b>EUROMETROPOLE DE STRASBOURG</b>	<b>SYNDICAT DES EAUX ET DE L'ASSAINISSEMENT ALSACE- MOSELLE</b>
Mme Marie-Reine FISCHER - M. Alexandre GONCALVES - Mme Chantal JEANPERT M. Jean-Luc SCHICKELE M. Pierre THIELEN	- - M. Jean HUMANN - - M. Thierry SCHAAL M. Laurent ULRICH	- M. Pierre BURTIN Mme Michèle ESCHLIMANN - M. Alain JEROME M. Jean-Bernard PANNEKOECKE -

### Membre représenté :

Mme Pia IMBS, ayant donné procuration à M. Thierry SCHAAL  
M. Pierre OZENNE, ayant donné procuration à M. Alexandre GONCALVES  
M. Jean-Louis BATT, ayant donné procuration à M. Pierre THIELEN  
M. Denis TURIN, ayant donné procuration à Mme Michèle ESCHLIMANN

### Excusés :

M. Eric FRANCHET de la COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA REGION DE MOLSHEIM-MUTZIG,  
M. Julien HAEGY de la COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA REGION DE MOLSHEIM-MUTZIG,  
Mme Catherine GRAEF-ECKERT de l'EUROMETROPOLE DE STRASBOURG,  
M. Marc HOFFSESS de l'EUROMETROPOLE DE STRASBOURG,  
M. Christian HALTER du SDEA,

---

**OBJET : FINANCES - DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES**

---

**N° 25-19**

**LE COMITE SYNDICAL**

**VU** la loi du 22 juin 1994 et les décrets d'application s'y rapportant ;

**VU** les articles L.2312-1, L.5211-36, L.3311 et L.4312-1 du Code général des collectivités territoriales ;

**VU** le rapport d'orientations budgétaires 2026 ;

**SUR PROPOSITION** de Monsieur le Président ;

**prend acte**

- de la tenue du débat d'orientations budgétaires :

Le principe d'évolution des autorisations de programme (AP) pluriannuelles d'investissement est validé. Pour l'AP 2 programme milieux aquatiques, il est demandé de prévoir les études pour le projet conjoint avec la mairie de Dahlenheim.

Il est proposé d'affecter le résultat de fonctionnement excédentaire en investissement pour le budget primitif 2026, en raison des besoins d'autofinancement.

Les orientations budgétaires sont validées par le Comité Syndical.

- de l'existence du rapport sur la base duquel se tient le débat d'orientations budgétaires, annexé à la présente délibération.

POUR EXTRAIT CONFORME

Le Président,

*Transmis au représentant de l'Etat le : 11/12/2025*

*Publié le : 11/12/2025*